

PROJET EDUCATIF

ACCUEIL DE LOISIRS ET

MERCREDIS LOISIRS

Le présent projet éducatif traduit les engagements et les principes de l'accueil de Loisirs sans Hébergement et Mercredis Loisirs organisé par l'Association Familles Rurales les Condrouillates de Condé sur Marne.

L'organisation pratique en incombe à la section « Accueil de Loisirs et Mercredis Loisirs » de l'Association Familles Rurales les Condrouillates.

HORAIRES

Les horaires d'ouverture de l'Accueil de Loisirs sont les suivants :

Mercredis loisirs : 9h-12h00 /14h00-17h.

Garderie du matin de 7h30 à 8h15.

Accueil échelonné de 8h15 à 9h, de 12h00 à 12h15 et de 13h30 à 14h00.

Départ échelonné de 12h00 à 12h15, de 13h30 à 14h00 et de 17h00 à 17h45.

Garderie du soir de 17h45 à 18h30.

Possibilité de rester déjeuner à la cantine.

Petites vacances et vacances de juillet : 9h-12h00 /14h00-17h.

Garderie du matin de 7h30 à 8h15.

Accueil échelonné de 8h15 à 9h et de 13h30 à 14h00.

Départ échelonné de 12h00 à 12h15 et de 17h00 à 17h45.

Garderie du soir de 17h45 à 18h30.

Possibilité de rester déjeuner à la cantine.

OBJECTIFS

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement et les Mercredis Loisirs doivent être ouverts à tous les enfants de Condé sur Marne, des communes de Aigny, de Isse mais aussi aux enfants domiciliés dans la région et hors région en cas de demande des familles.

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement et les Mercredis Loisirs ont pour objectif de contribuer au développement physique, intellectuel affectif, social et moral de l'enfant dans un climat ludique et détendu, respectueux des rythmes et des besoins de l'enfant.

1. UN LIEU DE VIE.

L'accueil de loisirs et les Mercredis Loisirs sont un lieu où l'enfant passe une partie de ses vacances ou de son temps libéré. Il doit être avant tout un lieu de détente et de loisirs.

- C'est un lieu de vie collective qui permet de favoriser :
 - L'éveil de l'enfant
 - Sa socialisation (partage, politesse, écoute ...)
 - Le respect des autres (enfant / enfant, enfant / adulte), des locaux et du matériel,
 - Son autonomie et sa responsabilisation
- C'est un lieu de vie adapté à l'enfant où sont respectés :
 - Ses besoins,
 - Son rythme
 - Sa personnalité.

Une attention plus particulière sera donnée aux jeunes enfants, pour qui une journée en collectivité est très fatigante. Une salle de repos sera mise à la disposition des enfants qui auront besoin de dormir ou se reposer.

L'accueil de loisirs et les Mercredis Loisirs ne doivent pas vivre replié sur eux-mêmes. Ils doivent s'ouvrir vers l'extérieur et doivent permettre aux enfants de découvrir leur commune, ses activités, ses espaces naturels, etc. ...

2. UN LIEU D'ACTIVITES ET DE DECOUVERTE

L'équipe d'animation aura à charge de préparer des projets d'animation variés, ludiques, éveillant la curiosité, tout en favorisant la prise d'initiative des enfants dans le choix des activités.

Pour éviter une accumulation de la fatigue due aux longues journées, afin de maintenir les enfants dans un climat calme, serein, les programmes d'activités seront conçus de manière à favoriser la détente, la découverte, l'échange.

Les enfants pourront également disposer de temps libres s'ils le désirent. Il est important de respecter l'imaginaire et la créativité et de laisser les enfants jouer seuls s'ils le souhaitent.

Accueil de loisirs et Mercredis Loisirs

Des activités seront proposées le mercredi et pendant les vacances scolaires.

L'accueil de loisirs et les Mercredis Loisirs doivent organiser leur fonctionnement afin de :

- § satisfaire les envies de jeu et répondre à la curiosité des enfants,
- § proposer des activités répondant aux intérêts des enfants

§ proposer des activités variées et issues des domaines d'activités manuelles, d'expression, scientifiques et techniques, sportives, de découverte du milieu, etc.

Exemple d'activités :

- *Musique, chant, Lecture*
- *Peinture - Graphisme*
- *Jeux de manipulation, Bricolage*
- *Jeux de société et Jeux éducatifs*
- *Jeux d'imitation (cuisine, poupées, ...)*
- *Jeux de construction*
- *Jeux extérieurs*
- *Sortie, excursions, visites.*
- *Etc.*

Le matériel éducatif sera adapté aux enfants.

3. UN LIEU D'ECHANGES ET DE DIALOGUES POUR LES FAMILLES

Le rôle des parents, premiers éducateurs de l'enfant doit être reconnu et valorisé. Il est important que l'Accueil de Loisirs et les Mercredis Loisirs soit un lieu où les familles se sentent accueillies, où elles puissent dialoguer afin de favoriser un climat de confiance, de sécurité.

Une attention particulière doit être accordée à l'information en direction des familles.

4. VIE QUOTIDIENNE

Petit déjeuner et Goûter - Repas

Le petit déjeuner n'étant pas fourni par la structure, il est impératif que l'enfant n'arrive pas à jeun et qu'il ait pris un bon petit déjeuner équilibré.

Un goûter pour l'après-midi respectant l'équilibre alimentaire doit être fourni par les parents.

L'Association Familles Rurales Condrouillates propose aux enfants de prendre le repas de midi dans la salle des fêtes de Condé sur Marne.

Les menus sont réalisés par un prestataire spécialisé de manière variée et équilibrée.

Les menus sont affichés sur le panneau de l'Accueil de Loisirs.

Le personnel d'encadrement a un rôle éducatif et doit s'assurer que les enfants déjeunent dans des conditions optimales de convivialité et de respect. Il contribue à assurer l'éducation nutritionnelle des enfants.

Une attention particulière sera accordée aux enfants ayant un régime spécial pour des raisons médicales (allergie alimentaire, diabète, ...).

MOYENS :

Le personnel d'encadrement recruté par l'Association se compose :

- d'une directrice titulaire du BAFD
- d'un animateur BAFA

L'équipe sera complétée pour les Accueils de Loisirs pendant les vacances scolaires et pour les Mercredis Loisirs si besoin, tout cela dans le respect de la législation en vigueur relative au taux d'encadrement des enfants.

L'équipe de professionnel assure le maintien de l'hygiène et de la sécurité, l'animation pédagogique et éducative, l'encadrement des autres animateurs et stagiaires éventuels. Elle veille au respect du rythme propre de chaque enfant.

Le présent document est porté à la connaissance de l'équipe d'animation pour l'élaboration du projet pédagogique de la structure d'Accueil de Loisirs et des Mercredis Loisirs.

Les parents peuvent également le consulter, soit :

- par voie d'affichage dans le centre,
- sur l'adresse internet de l'Association : www.famillesrurales.org/lescondrouillates